

**Code de conduite – conformité**

**Directives de comportement pour  
Vöhringer GmbH**

**Et**

**Ses clients, fournisseurs et partenaire  
commercial.**

**01.10.2024**

## 1. Introduction

Vöhringer est une entreprise internationale avec des branches d'activité différents et une tradition de presque 100 ans. Dont nous portons la responsabilité sociale de nos collaborateurs, clients et la publicité. Agir durable, respecter les valeurs fondamentale et se tenir toujours aux lois, ce sont les aspects qui font partie de notre responsabilité sociale et chaque personne, du chef jusqu'au collaborateur doit les respecter.

Pour qu'on puisse satisfaire à cette responsabilité, on a développé ce "Code of Conduct". Il nous donne des directives contractuelles pour les secteurs ou il faut faire attention d'agir à responsabilité.

On attend de nos fournisseurs, clients et partenaires, ainsi que leurs collaborateurs, qu'ils obligent des directives dans le „Code of Conduct“. C'est aussi valable dans le cas dans lequel fournisseurs, clients ou partenaires chargent des troisièmes (par exemple: soustraitants). Même celles devraient s'obliger et respecter le „Code of Conduct“ de

Les directives éthiques qui sont décrites dans les règles de comportement reposent sur:

- Les valeurs fondamentales d' UN Global Compact
- Les conventions d' International Labour Organisation (ILO)
- L'explication générale des droits de l'homme der des Nations Unies
- les UN-conventions sur les droits d'enfant
- les UN-conventions contre la discrimination de la femme dans chaque forme
- les OECD-directives pour des entreprises internationales.

Le contenu des chapitres suivantes ne sont pas des demandes maximales, mais plutôt des normes minimales qui devrait être surpassé.

## **2. Respect général des lois et droits**

Les lois et consigne nationales et internationales sont valables, même que les standards Industrielles dans le site de production correspondant. Ce sont les conventions de l'UN et ILO, même ainsi que toutes les autres dispositions pertinentes, en veillant à respecter la norme qui impose les exigences les plus strictes.

Avec la signature en dessous des directives de Vöhringer, l'entreprise correspondante s'oblige dans tous les actions et décisions de respecter les lois et les conventions du pays correspondant ou ils sont actifs. En plus il faut observer les contrats (compte tenu des conditions générales changes) et traiter bien et fair-play les partenaires.

Les normes et directives nommés ne peuvent pas être esquivées avec n'importe quelle mesure.

## **3. Règles généraux pour le comportement envers les concurrents (législation sur les cartels)**

Le devoir de la législation sur les cartels est la protection de la concurrence entre les sociétés et lutter contre des limitations dans la compétition par des autres.

L'interdiction frappant la création de cartels est réglé en Allemagne dans les lois de restriction à la concurrence et résulte de §§ 1, 19, 20, 21, 24 ff. GWB. Il en résulte que tous les accords entre sociétés, comportements coordonnés et décisions d'une fusion d'entreprise, qui provoquent un empêchement, restriction ou déformation de concours, sont interdits.

Surtout accords et autres activités qui influencent les prix et les conditions, entravent le concours libre et ouvert, sont interdites au contact avec des autres concurrents. Cette convention protège particulièrement les clients, tout en ils interdisent des accords entre fournisseurs et client, en ce que le client devrait être retreint dans sa liberté de décider des prix et autres conditions de revente.

Avec la signature de „Code of Conducts“ l'entreprise s'oblige de respecter le concours fair-play, les lois valables qui protège et encourage le concours (Surtout le loi sur les cartels et autres lois sur le règlement du concours).

#### **4. Responsabilité de la société**

De les principes de la responsabilité de la société ressort l'obligation de droits et toute les lois valables. Pour cette raison, l'entreprise Vöhringer attend de ses fournisseurs, clients et partenaire commerciale le respect des principes de bases suivant

##### **a) Respect des Droits de l'Homme**

Avec la signature, l'entreprise explique qu'il estime et respect les Droits de l'Homme. Cela appartient surtout, que les fournisseurs, clients et partenaires commerciales de Vöhringer n'instituent ni travail obligatoire ni travail des mineurs. En plus qu'ils respectent les consignes indiqués dans l' ILO-convention pour l'âge minimum de l'occupation d'enfants.

##### **b) Discrimination et égalité des chances**

Fournisseurs, clients et partenaires commerciales de Vöhringer sont obligé de discriminer personne à cause de son appartenance ethnique ou nationale, religion, sexe, race, handicap, âge, conception du monde, orientation sexuelle ou autres caractéristiques protégé par le loi.

##### **c) Protection de santé et l'environnement**

L'entreprise signée doit s'occuper d'un domaine de travail en bonne santé et sûr. Fournisseurs, clients et partenaires commerciales prennent des mesures pour éviter accidents et dommage de santé, qui se passe en rapport avec l'activité. Les employés doivent être informés régulièrement sur des normes de santé et sécurité. L'entreprise assure que la sécurité de travail et santé au poste de travail correspond au cadre du règlement international et soutient un développement permanent et une amélioration des conditions de travail.

En vue de la protection de l'environnement fournisseurs, clients et partenaire commerciale rependent responsabilité et respectent les prescriptions par la loi, qui concernent l'environnement et persistance. En plus l'entreprise oblige de poser des ressources naturelles économiquement et minimiser pollution. Une production compatible avec l'environnement et la société devrait être encouragé, même que la protection et le maintien des moyens de subsistance devrait être considéré.

## **5. Protection des données et des secrets commerciaux**

Les fournisseurs, clients et partenaires commerciaux de Vöhringer respectent toutes les lois en vigueur concernant la protection des données personnelles des collaborateurs, fournisseurs, clients et autres personnes concernées. Les informations confidentielles (écrites et orales) et les documents ne doivent pas être transmis à des tiers sans autorisation ou être rendus accessibles d'une autre manière, sauf si une autorisation écrite a été expressément accordée par Vöhringer GmbH & Co. KG ou s'il s'agit d'informations accessibles au public.

Les secrets commerciaux et industriels de nos partenaires commerciaux sont respectés. Cela comprend les aspects relatifs aux procédés de fabrication, à la chaîne d'approvisionnement et au calcul des coûts. Aucun partenaire commercial ne doit être contraint de divulguer des informations à ce sujet s'il n'en résulte pas directement d'aspects critiques sur le plan juridique ou technique et s'il existe donc de ce fait un intérêt légitime. Inversement, nous invoquons notre secret d'entreprise si de telles informations nous sont demandées.

## **6. Conséquences juridiques en cas de non-respect du Code de conduite de Vöhringer**

Les fournisseurs, clients et partenaires commerciaux de Vöhringer s'engagent à informer leurs collaborateurs sur les contenus qui ont été réglés dans ces directives de comportement et sur les obligations qui en découlent.

Si l'entreprise signataire ne respecte pas les principes fondamentaux du Code de conduite de Vöhringer, nous nous réservons le droit de mettre fin aux relations commerciales avec le fournisseur, le client ou le partenaire commercial concerné par une résiliation extraordinaire.